



SAINT-CLAUDE

Depuis 1900

120 ans de passion

MÉCÉNAT

une bonne action récompensée !

Le mécénat d'entreprise permet de soutenir une œuvre d'intérêt général tout en bénéficiant d'avantages fiscaux intéressants. En tant que mécène, vous n'attendez pas de contrepartie commerciale si ce n'est l'affichage de votre logo sans message publicitaire. Vous dirigez une société soumise à l'impôt sur les sociétés. Vous effectuez votre don pour le compte de celle-ci : vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT de votre société. L'excédent est reporté sur les 5 exercices suivants et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Chiffre d'affaires HT	Limite de 0,5% du chiffre d'affaire (don possible)	Réduction d'impôts sur IS (60 % du don)
50 000 €	250 €	150 €
100 000 €	500 €	300 €
150 000 €	750 €	450 €
200 000 €	1 000 €	600 €
250 000 €	1 250 €	750 €
300 000 €	1 500 €	900 €
350 000 €	1 750 €	1 050 €
400 000 €	2 000 €	1 200 €
500 000 €	2 500 €	1 500 €
600 000 €	3 000 €	1 800 €
700 000 €	3 500 €	2 100 €
800 000 €	4 000 €	2 400 €
900 000 €	4 500 €	2 700 €
1 000 000 €	5 000 €	3 000 €
1 500 000 €	7 500 €	4 500 €
2 000 000 €	10 000 €	6 000 €
2 500 000 €	12 500 €	7 500 €
3 000 000 €	15 000 €	9 000 €